



du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

**NOMBRE DE MEMBRES**

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 22 janvier 2020

Date d'affichage du compte rendu :

**Question n° : 6**

Marché denrées alimentaires : autorisation au maire de signer les marchés

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE		X	G. Bécel
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL		X	
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY	X		
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	S. Hardy
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Philippe Rocher

## 6. MARCHÉ DENRÉES ALIMENTAIRES : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS

### **Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet**

Monsieur le Maire expose que pour la fourniture des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire, un appel d'offres pour un marché à bons de commande a été passé en fin d'année 2019.

- Les prestations sont réparties en 12 lots désignés ci-dessous :

<b>Lot</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Minimum HT/an</b>	<b>Maximum HT/an</b>
1	Epicerie et conserves	3 500 euros	7 000 euros
2	Produits laitiers-œufs	3 000 euros	8 000 euros
3	Fruits, légumes frais	2 000 euros	5 000 euros
4	Viande de volaille	1 000 euros	3 000 euros
5	Charcuterie	500 euros	1 500 euros
6	Pain	1 100 euros	2 500 euros
7	Produits surgelés, congelés	9 000 euros	14 000 euros
8	Epicerie biologique	1 000 euros	3 000 euros
9	Produits laitiers - œufs bio	1 500 euros	6 000 euros
10	Légumes, lait en vrac bio	1 000 euros	3 000 euros
11	Légumes et fruits frais - bio	1 000 euros	1 500 euros
12	Produits surgelés - bio	1 000 euros	3 000 euros

14 entreprises ont répondu à la consultation dans le délai imposé :

- Lot 1 : Pomona Episaveurs, Pro à Pro, Transgourmet
- Lot 2 : Sodéger, Sovéfrais, Pomona Passion Froid, Transgourmet, Team Ouest,
- Lot 3 : DC Primeurs,
- Lot 4 : Sovéfrais, Passion Froid Ouest, Team Ouest, A2S, Volfrance, Govadis
- Lot 5 : Sovéfrais, Pomona Passion Froid,
- Lot 6 : Boulangerie Mickanoël,
- Lot 7 : Pomona Passion Froid, Team Ouest, A2S, Transgourmet, Sysco France
- Lot 8 : Manger Bio, Pomona Episaveurs
- Lot 9 : Sovefrais, Pomona Passion Froid, Team Ouest
- Lot 10 : DC Primeurs, Manger Bio 35

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le

ID : 035-213500317-20200128-2020\_CM1\_DEL6-DE

- Lot 11 : DC Primeurs
- Lot 12 : Team Ouest, Pomona, PassionFroid

La commission des marchés s'est réunie le 21 janvier et a retenu les entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Entreprises retenues</b>
1	Epiceries et conserves	Pro à pro
2	Produits laitiers-œufs	Pomona Passion Froid
3	Fruits, légumes frais	DC Primeurs
4	Viande de volaille	Govadis
5	Charcuterie	Pomona Passion Froid
6	Pain	Boulangerie Mickanoël
7	Produits surgelés, congelés	Pomona passion froid
8	Epicerie biologique	Pomona Episaveurs
9	Produits laitiers - œufs bio	Pomona Passion
10	Légumes, lait en vrac bio	Manger Bio
11	Légumes et fruits frais - bio	DC Primeurs
12	Produits surgelés - bio	Pomona Passion Froid

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **approuve** l'attribution des lots du marché denrées alimentaires telle que présentée ci-dessus
- **autorise** Monsieur le Maire à les signer.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le

ID : 035-213500317-20200128-2020\_CM1\_DEL6-DE